



# MAIRIE DE COURTOMER

## ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION PORANT REGLEMENTATION DE LA RUE DU CORDEAU

N° 13/2018

Le Maire de Courtomer,

**Vu** le code de l'environnement,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8,

R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

**Vu** la demande de la société COLAS dans la cadre du marché de création des trottoirs et de rénovation de la rue du cordeau,

**Considérant** que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

### A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation sera temporairement réglementée sur la rue du Cordeau dans les conditions définies ci-après. Cette réglementation sera applicable du 18 juin 2018 au 30 août 2018.

**Article 2** : Les restrictions suivantes seront instituées :

- La rue du Cordeau depuis la rue de Verdun jusqu'au n°39 rue du Cordeau est interdite à la circulation dans les deux sens.
- L'accès aux propriétés situées entre ces limites sera maintenu durant les travaux, excepté lors de la pose des bordures de trottoirs. La société Colas informera les riverains quelques jours auparavant afin qu'ils prennent leur disposition pour sortir leurs véhicules le matin. Ces véhicules ne pourront être rentrés que le lendemain matin.
- Le stationnement rue du Cordeau sur l'emprise du chantier est interdit.
- L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier

PLACE DE L'ÉGLISE - 77390 COURTOMER

TÉL. : 01 64 06 92 67 - FAX : 01 64 06 56 27 - E.mail : mairie.courtomer@wanadoo.fr

**Article 3 :** La circulation sera déviée localement pour accéder à la zone artisanale de Courtomer comme suit :

- Rue de Vilbert
- RD48 jusqu'à Chaumes en Brie
- Route d'Arcy/Chaumes

**Article 4 :** La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par la société Entreprise COLAS chargée des travaux selon le schéma annexé au présent arrêté

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

**Article 6 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage en tout lieu qui sera jugé utile.

**Article 7 :** Le Maire et l'entreprise Colas, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

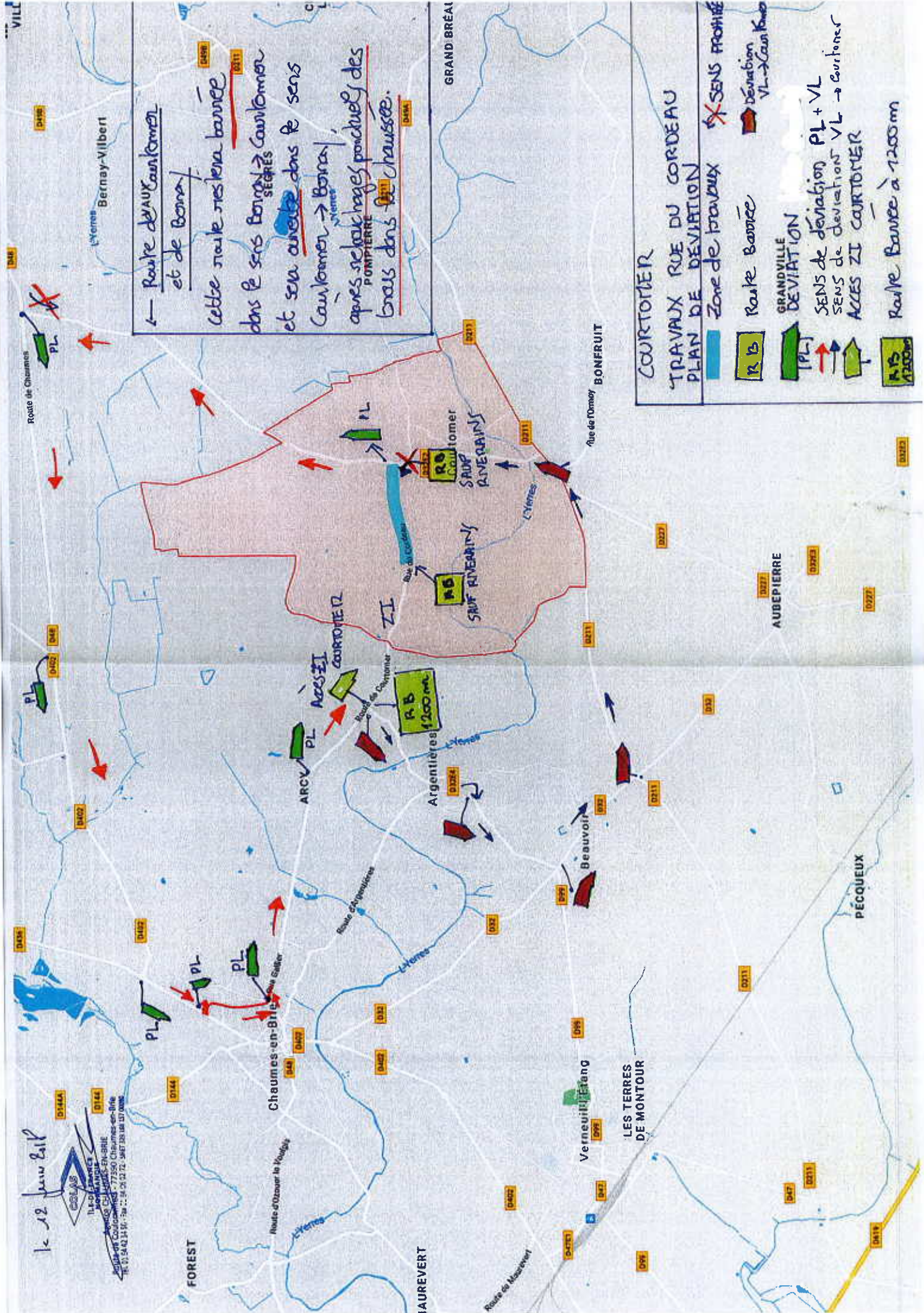
**Article 8 :** Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Mormant
- Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Chaumes en Brie
- Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Rozay-en-Brie
- Monsieur le Chef du centre d'incendie et de secours de Rozay en Brie
- Monsieur le Maire de Bernay-Vilbert
- Monsieur le Maire de Chaumes en Brie

Fait à Courtomer, le 15 juin 2018

François CHEVALIER-MAMES,  
Maire de Courtomer





← Route de VAUX Courtoimer et de Bonnav

Cette route sera barrée dans le sens Bonnav → Courtoimer et sera ouverte dans le sens Courtoimer → Bonnav après quelques heures ponctuelles des travaux dans la chaussée.

### COURTOIMER

TRAVAUX RUE DU CORDEAU  
PLAN DE DEVIATION

- Zone de travaux
- Route Barrée
- GRANDVILLE DEVIATION
- SENS de déviation PL + VL
- SENS de déviation VL → Courtoimer
- ACCES ZI COURTOIMER
- Route Barrée à 1200m
- Déviation VL → Courtoimer

12 Juin 2018

LES TRAVAUX DE LA RUE DU CORDEAU  
COURTOIMER  
77150 CHAUMES-EN-BRIE  
77150 CHAUMES-EN-BRIE  
77150 CHAUMES-EN-BRIE  
77150 CHAUMES-EN-BRIE

